

Enjeu 1 : Renforcer la structuration de la filière bois du territoire

Le premier axe vise à structurer l'articulation de la filière bois de l'amont à l'aval. A l'amont, des faiblesses liées au morcellement du foncier et aux difficultés de mobilisation des propriétaires privés mais aussi aux contraintes climatiques, topographiques et aux conditions montagnardes expliquent une sous-mobilisation des bois. Les bois exploités, parfois de qualité moyenne sont souvent exportés alors que les acteurs de la seconde transformation importent la majorité de leur matière première. Dans le même temps, malgré une filière bois vigoureuse sur le massif, les collectivités ne portent pas toujours ce matériau local dans leurs réalisations. Ce portrait d'une filière pourtant importante fait ressortir des difficultés dans sa structuration même et son articulation des producteurs aux consommateurs.

Il est nécessaire d'améliorer les conditions de mobilisation et de transport des bois, de soutenir et d'accompagner les entreprises de 1^{ère} transformation, et d'encourager les entreprises de la 2nd transformation à se fournir en bois locaux,

- | | |
|------------|--|
| Objectif 1 | Améliorer les conditions de mobilisation du bois et sécuriser les approvisionnements |
| Objectif 2 | Moderniser et développer les entreprises de la filière bois |
| Objectif 3 | Augmenter la quantité de bois local utilisé par les entreprises de la seconde transformation et les utilisateurs finaux |